FRC. 4° 28847. 1.

PRIX, deux sous.

Cen
Fre
24311

COPIE

De la Lettre de M. RÉAUD, Curé de Léognan, à M. DURANTHON, Procureur-Syndic du District de Bordeaux.

MONSIEUR,

JE suis pénétré de reconnoissance de l'attention obligeante que vous avez eue de me munir de votre excellente lettre à un curé, votre ami, dont j'ai trouvé quelques exemplaires dans le paquet que notre municipalité vient de recevoir de votre part. J'y ai trouvé la loi concernant le nouveau serment que les curés doivent prêter. J'y satisferai solennellement, Dieu aidant, dimanche prochain, en surplis & en étole; l'instant d'après je quitterai ces ornemens ecclésiastiques, & je prendrai l'écharpe de maire, pour, à la tête de mes collègues, nos officiers municipaux, être présent à la prestation du serment de mon vicaire, en cette qualité.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Il y a quarante ans, Monſieur, que j'étudie la ſcience de mon état, celle du droit canonique, qui en eſt une importante portion, & l'hiſtoire de l'égliſe qui la contient toute : les principes établis dans votre lettre ſont aſſurément les miens. Jéſus-Chriſt n'a laiſſé que des biens ſpirituels à l'égliſe & à ſes miniſtres ; ils ſont, en cette qualité, radicalement inhabiles à poſſéder des biens temporels : ceux dont le grand nombre a tant abuſé, n'étoient dans leurs mains qu'à titre de dépôt, dont ils n'étoient que diſpenſateurs. C'étoit le patrimoine des pauvres.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien reſpectueuſe eſtime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé RÉAUD, *curé de Léognan & maire de la municipalité.*

A Léognan, le 20 Janvier 1791.

ſur-tout je ſuis ſpécialement lié, vouluſſent ſe dépouiller de leurs préventions, & en faire le ſacrifice au bien & à la paix de l'égliſe & de la patrie.

Je me recommande à vos prières, & ſuis, &c.

Signé RÉAUD, *curé de Léognan.*

Donné à l'impreſſion par le Directoire du Diſtrict.

A BORDEAUX,
Chez A. LEVIEUX, Imprimeur du Diſtrict.